

Fermeture d'établissement secondaire

Merci de nous faire parvenir votre dossier par courrier, accompagné des pièces mentionnées ci-dessous :

*Chambre de Commerce et d'Industrie – Centre de Formalités des Entreprises
2, avenue de la Préfecture – CS 64204
35042 RENNES Cedex*

Dans tous les cas

- ✓ <<<[Imprimé P2](#)>>> rempli et signé en original sur les **3** feuillets + autant <<<[d'imprimés P'](#)>>> que d'établissements à fermer situés dans le ressort du Greffe de Rennes **ou si vous souhaitez être accompagné dans votre formalité, allez sur notre site : <<<www.cfenet.fr>>>**
- ✓ Extrait **K Bis original** ou copie
- ✓ Pouvoir signé en original s'il y a lieu

Si l'établissement était exploité par location gérance ET si le contrat a pris fin avant le terme

- ✓ Copie de l'acte de résiliation du contrat de location-gérance
- ✓ Attestation de parution dans un journal d'annonces légales, ou copie de celui-ci

Coût :

S'il reste un établissement inscrit dans le ressort du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes

- ✓ **58.76 €** à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes

S'il s'agit du dernier établissement inscrit dans le ressort du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes

- ✓ Chèque de **9.33 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes
- ✓ Chèque de **27.99 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce dont dépend le siège pour notification

FORMALITE A TRANSMETTRE PAR COURRIER AU CFE A PARTIR DE LA DATE D'EFFET